



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 115412

Texte de la question

M. Jean-Paul Garraud attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les inquiétudes exprimées par les retraités. La Confédération française des retraités (CFR), créée en novembre 2000, et qui regroupe au travers de ces fédérations constituantes plus de 2 millions d'adhérents, soit 4 millions de personnes, revendique sa représentation dans toutes les instances où se traitent les problèmes des retraités et des personnes âgées. Au même titre que d'autres associations représentatives dans d'autres domaines (famille, handicap, consommation, environnement), la Confédération française des retraités devrait bénéficier d'un agrément officiel. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que les représentants des associations de retraités et de personnes âgées soient présents dans les organismes de consultation, de gestion et de décision comme le Conseil économique et social (national et régionaux) ou encore dans les Conseils d'administration des caisses de retraite et d'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Garraud](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115412

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 67